

Les réfugiés de la Révolution de Turin de 1821 à Genève

Autor(en): **Mauerhofer, Marguerite**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse**

Band (Jahr): **17 (1937)**

Heft 4

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-73283>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les réfugiés de la Révolution de Turin de 1821 à Genève.

Par Marguerite Mauerhofer.

I. La Révolution de Turin.

Parmi tous les historiens italiens et étrangers qui ont raconté la Révolution de Turin et surtout parlé de l'étrange conduite qu'y a tenue Charles-Albert de Savoie-Carignan, « l'Italo Amleto », comme l'appelle le grand poète Giosuè Carducci, peu me semblent aussi objectifs que Santorre di Santa-Rosa dans son opuscule intitulé « *De la Révolution piémontaise* ». Qui est ce comte de Santorre di Santa-Rosa ? Le chef même des révolutionnaires qui, après quelques mois d'exil, écrivit le récit de la révolution de Turin en français, et ne le signa pas, ainsi qu'il le dit lui-même au début de son récit : « Si l'on savait ce qu'il en doit coûter à un homme proscrit de son pays par les suites d'une révolution malheureuse, de revenir sur les événements qui ont soumis sa patrie au joug de l'étranger et qui l'ont arraché lui-même à toutes les douceurs de la vie, peut-être cet écrit trouverait-il quelques lecteurs bienveillants ! ... J'écris dans une langue étrangère, parce qu'il importe au bien de mon pays que des étrangers me lisent ... J'aurais dû mettre mon nom à cet écrit, je le sais : je n'en ai pas eu le courage. Les raisons que je pourrais en donner ne me justifieraient pas aux yeux d'un juge sévère, mais elles trouveraient grâce aux yeux de tout homme qui a l'expérience des malheurs de l'exil et de la proscription »¹.

Comment cet ouvrage arriva-t-il à être en possession et propriété de Frédéric César de la Harpe ?

Ce fut probablement un don que lui fit Santorre di Santa-Rosa pendant son séjour en Suisse. Cet ouvrage est actuellement à la

¹ *De la révolution piémontaise* [par SANTORRE DI SANTA ROSA], Paris, chez les Marchands de Nouveautés, novembre 1821. De l'imprimerie de Huzard-Courcier, Rue du Jardinets, N^o 12, in 4^o.

bibliothèque de Lausanne inscrit sous le titre « *Don fait à la Bibliothèque cantonale par feu le général Frédéric-César de la Harpe* ». En première page du volume, nous pouvons lire ces mots écrits par Frédéric-César de la Harpe lui-même : « Attribué au Comte de Santa Rosa, Ministre de la Guerre, de la Junte piémontaise, l'un des Proscrits.

Ce brave homme s'étant rendu au Camp des Grecs, où il ne fut pas d'abord convenablement accueilli, endossa le costume albanais de simple soldat en 1825, et mourut à la prise de Navarino par Ibrahim-Pascha. »

La Révolution de Turin de février 1821 fut le contre-coup de celle de Naples qui avait éclaté quelques mois auparavant sans aboutir à un résultat concret. Le roi Victor-Emmanuel I, roi de Sardaigne depuis 1802, était assez aimé dans son pays, mais le peuple et le parti constitutionnel surtout, à la tête duquel étaient tous les jeunes libéraux d'alors, le comte di Santa Rosa, le chevalier Dal Pozzo et tant d'autres, dont nous retrouverons les noms dans les listes annexées à cette étude, désiraient une constitution plus libérale, et surtout la constitution espagnole. Le 12 janvier 1821, un tumulte éclata à l'Université de Turin, qui n'eut rien à faire avec la révolution proprement dite, mais qui en fut le prélude : « Les étudiants de l'Université de Turin faisaient depuis quelque temps assez de bruit au théâtre d'Angennes; ce n'était qu'une turbulence de jeunesse très-facile à contenir par des moyens ordinaires. Le soir du 11 janvier, quelques uns s'affublent d'un bonnet rouge, accoutrement d'usage dans les provinces piémontaises rapprochées de la Lombardie, et qui n'avait rien de commun avec les souvenirs de 1793. La police prend l'alarme, on arrête ces jeunes étourdis: ils sont entourés de leurs camarades qui brûlent de les délivrer; mais la police est la plus forte, on les emmène. La chose devait en rester là; il n'y avait plus qu'à exécuter les lois existantes... Le 12, les étudiants arrêtés la veille sont conduits dans deux prisons d'Etat différentes, loin de la capitale, et l'on a soin de leur faire traverser Turin avec l'appareil d'une nombreuse escorte »².

² Ibid., p. 53 et s.

Deux mois après devait éclater la révolution. Au début de mars, le roi Victor-Emmanuel étant à Montcalieri pour marier sa fille au prince de Lucques, les libéraux piémontais allèrent le soir du 6 mars trouver le prince Charles-Albert de Savoie-Carignan pour lui demander s'il se mettrait à la tête de la Révolution. Et là que se passa-t-il? Charles-Albert, prince ardent, mais faible, promit à ses amis, Charles de Saint-Marsan, le comte di Santa-Rosa, le chevalier Collegno, et le comte de Lisio, son appui, mais le 8 dans la matinée, on sut que Charles-Albert avait renoncé à patronner le mouvement. Pourquoi? Probablement par lâcheté, par faiblesse, mais il était trop tard pour reculer. Les libéraux, agissant sans Charles-Albert, se dirigèrent sur Alexandrie et le matin du 12 « Lisio et Santa-Rosa entrèrent... dans la citadelle d'Alexandrie avec les cheveu-légers du roi. Il paraît que leur arrivée décida le gouverneur à évacuer la ville... La constitution fut proclamée sur la grande place, et le drapeau tricolore arboré »³.

Mais pendant ce temps, le roi Victor-Emmanuel était rentré à Turin et devant cet état de choses, abdiqua, et nomma régent du royaume, son cousin Charles-Albert de Savoie, son frère, le duc de Genevois, étant absent.

Charles-Albert commença par promulguer la constitution espagnole désirée par le peuple, le 14 mars, mais on n'avait plus grande confiance en lui à cause de sa première défection qui allait être suivie d'une seconde beaucoup plus grave. Après huit jours de régence, et après avoir communiqué plusieurs fois avec son cousin Charles-Félix, le duc de Genevois, Charles-Albert s'enfuit une belle nuit. Le résultat fut le retour de Charles-Félix, qui, cette fois, prit les choses en main, et virilement. Il appela les Autrichiens à son secours et les libéraux furent définitivement battus le 6 avril à Novare par le général de la Tour et le comte de Bubna, et ce fut la fin de la Révolution de Turin. Charles-Félix se fit sacrer roi et régna jusqu'en 1831.

Ce fut à la suite de cet événement que plusieurs des libéraux prirent le chemin de la Suisse et surtout de Genève.

³ Ibid., p. 83.

La différence qu'il y eut entre la Révolution de Turin et l'expédition de Savoie de 1833⁴, ce fut que la première se passa hors de Suisse et que les conséquences en furent senties *a posteriori* par ce pays, et que l'expédition de Savoie fut préparée en Suisse, qui d'emblée fut mêlée à ce mouvement.

II. Les suites de la Révolution de Turin en Suisse.

Il est intéressant d'étudier les répercussions de la Révolution de Turin sur la Suisse, et en particulier à Genève. Tout de suite après l'expédition, le chargé d'affaires sarde à Genève, Son Excellence, le chevalier Courtois d'Arcollières, écrivit au Directoire fédéral qui était alors à Zurich, la lettre que voici :

« Berne, le 9 Mai 1821.

A leurs Excellences, Messieurs les Bourgmestres et au Conseil d'Etat de l'Etat de Zurich :

Les mouvemens révolutionnaires qui viennent de troubler momentanément une partie des Etats du Roi de Sardaigne, les entreprises téméraires et sacrilèges qui les ont produites, la résistance glorieuse et le triomphe de la fidélité, le rétablissement prompt et général de l'ordre légitime et de la tranquillité précédente, les déterminations provisoires de S. M. dans ses états, jusqu'au moment qui leur rendra sa personne auguste et chérie, sont des événemens assez publics et connus à leurs Excellences, Messieurs les Bourgmestres et du Conseil d'Etat de Zurich, Directoire de la Confédération Suisse, pour qu'il suppose sans doute au soussigné, d'entamer immédiatement l'objet de la démarche qu'il est chargé par le Gouvernement du Roi son maître et qu'il a l'honneur de porter au Gouvernement fédéral de la Suisse.

Dans le nombre des coupables qui ont cherché à se soustraire par la fuite, à la juste vengeance de leur souverain qu'ils ont indignement trahi, de leur patrie qu'ils allaient perdre, et qu'ils ont douloureusement déchirée, de l'ordre social par eux ouvertement violé, plusieurs des principaux auteurs de la révolte, parmi les-

⁴ M. MAUERHOFER, *Mazzini et les réfugiés italiens en Suisse* dans *Revue d'histoire suisse*, 1932, p. 45—100.

quels figurent Mrs de Lisio, Caraglio, Santa-Rosa et quelques autres, sont venus se réfugier et s'établir à Genève et le long des frontières avec la Savoie. Quoique aujourd'hui les choses soient heureusement rétablies, de manière à ce que la leçon que les révolutionnaires ont reçue, ne puisse plus leur laisser l'espoir de renouveler leur attentat, le gouvernement de S. M. n'a pu toujours regarder d'un oeil indifférent la proximité d'un voisin ennemi qui pourrait, par la suite, lui devenir dangereux et donner lieu à des réclamations désagréables, ni en conséquence, différer de s'adresser au Directoire fédéral dans la juridiction duquel existent ses justes motifs d'inquiétude, pour l'engager instamment à l'en délivrer, à prendre les mesures qu'il jugera convenable pour interdire inexorablement à de pareils hôtes, leur séjour à Genève, ou dans tout autre canton limitrophe des Etats du Roi.

Le Gouvernement de S. M. qui a toujours entretenu les meilleures relations de bon voisinage avec la Suisse et qui se plaît à reconnaître qu'il n'a eu qu'à s'applaudir de la réciprocité qu'il en a reçue, se promet d'autant plus de voir réussir ses représentations dans la circonstance actuelle, qu'il est persuadé, que le Directoire fédéral, sent la nécessité, et il dira même la solidarité résultant des dernières transactions, ainsi que du besoin de maintenir la tranquillité publique et la paix, dans lesquels sont placés tous les pays, quelle que soit la nature de leur Gouvernement, de se prêter mutuellement la main pour prévenir, et arrêter les dangers dont l'ordre établi peut être encore menacé, dans ces temps désastreux où les révoltes se succèdent et se propagent avec une rapidité effrayante.

Le Soussigné, dans l'attente d'une prompte réponse a l'honneur de présenter à Leurs Excellences...

Chevalier Courtois d'Arcollières »⁵.

Pendant la période de deux ans, jusqu'au moment où enfin, Genève, par un décret du 31 octobre 1823, renverra tous les réfugiés, celle-ci les laissa parfaitement libres de circuler sur son

⁵ Eidg. Archiv Bern, Verhandlungen auswärtiger Staaten mit den Bundesbehörden. Sardinien-Korrespondenz 1821—1826, N^o 2187.

territoire. Ce fut l'Autriche, par l'entremise du puissant Metternich, qui agira, ainsi que nous le verrons, d'abord, sur le Vorort, pour expulser les réfugiés, puis ensuite directement sur Genève.

En novembre 1823, le ministre d'Autriche, Schraut, avait été trouver l'avoyer en charge, de Watteville, à Berne pour le sommer une fois de plus avec trop d'insistance de mettre les réfugiés définitivement à la porte, non seulement en son nom, mais en celui aussi de la Sardaigne, et le Directoire reprocha « au Gouvernement Sarde de manquer de suite, et qu'à aucune époque antérieure depuis le commencement de la révolte piémontaise jusqu'au 21 août 1823, il ne lui avait communiqué ni listes nominatives, ni signalements renfermant les réclamations pendant toute cette période, dans deux notes dénuées de toute indication »⁶.

Mais n'anticipons pas.

Après la note du Chargé d'affaires de Sardaigne, le Directoire envoya alors une circulaire à tous les cantons ainsi conçue :

« Zurich, le 14 mai 1821.

Nous avons reçu de Mr. l'Envoyé d'Affaires de Sardaigne une lettre en date du 9 de ce mois, dont nous nous faisons un devoir de donner connaissance à tous les Etats confédérés par la copie ci-jointe.

Convaincus, que Vos Seigneuries sentiront comme nous, combien il est à désirer qu'on évite avec soin tout ce qui pourrait donner lieu à des plaintes fondées de la part de nos Etats voisins, nous vous invitons, Fidèles et chers Confédérés, ainsi que tous les Lbles Etats, à continuer de diriger votre attention sur cet objet, à exercer une surveillance active sur tous les étrangers qui séjournent ou qui passent sur votre territoire, afin d'empêcher à tenir les menées qui pourroient s'y faire et de prévenir les réclamations désagréables qui en résulteroient. Les Louables Cantons frontières surtout, puiseront dans la prudence qui leur est propre ou dans leur solidarité pour la patrie, des motifs de n'accorder à des étrangers de la classe signalé, aucun séjour prolongé, bien moins encore un domicile fixe sur leur territoire, séjour dont ils

⁶ Eidg. Archiv Bern, Wien, Haus-, Hof- und Staats-Archiv, Sch. Ber. 252.

pourroient abuser pour inquiéter les états voisins par des intelligences dangereuses ou des menées.

Nous devons cependant rectifier en cela la lettre de Mr. le Chargé d'Affaires Sarde, c'est que d'après les rapports positifs que nous en avons reçus, quelques uns des plus décriés d'entre les fugitifs désignés dans la lettre, auxquels on dit avoir accordé de séjourner à Genève et sur les frontières de la Savoie, n'ont en effet que la permission d'un séjour très court et qu'il leur a été intimé de continuer leur route.

En vous recommandant encore une fois cet objet si important pour la patrie commune, nous saisissons cette occasion de vous renouveler les assurances de notre considération distinguée vous recommandant...

Directoire fédéral »⁷.

Cette circulaire conçue sur un ton très digne ne fit pas beaucoup d'effet sur les cantons frontière et surtout sur Genève qui continuait à garder sur son sol les réfugiés qui y circulaient nombreux. Il faut dire qu'à Genève le droit d'asile a toujours été, pendant le XIX^e siècle, un titre de gloire et que la tolérance vis-à-vis des proscrits de tous les pays y a été admirable. Mais l'Autriche qui voyait dans celle-ci un danger dont elle a, je crois, exagéré l'importance, ne se tint pas pour battue et, en 1822, revint à la charge, s'adressant cette fois directement à la source :

« Berne, le 12 avril 1822.

Plus d'une fois, Messieurs les Syndics et du Conseil d'Etat ont protesté de la loyauté et du zèle avec lesquels ils seraient toujours prêts à concourir, autant qu'il pût dépendre d'eux, à la répression de l'esprit séditieux qui ne cesse d'agiter une grande partie de la circonférence de la Suisse. Le soussigné Ministre de S. M. l'Empereur a l'honneur de leur offrir l'occasion d'en donner une preuve éclatante à Son Souverain, ami des plus sincères de la Confédération en général, et de la République de Genève en particulier, par l'arrestation et l'extradition d'un des acteurs de la

⁷ Archives d'Etat Genève, Annexe au R. C. 327, p. 570, A. F. N^o 36.

conspiration terrassée, il y a un an, mais dont les membres épars remuent encore et qu'il importe hautement de poursuivre dans toutes leurs manifestations. De ce nombre, est *Louis Monteggia*, actuellement à Genève. Quels que puissent être le nom, la qualité, le déguisement dont il pourroit avoir jugé à propos de se couvrir, le porteur de la présente Note réquisitoriale est parfaitement à même de dissiper les discours, qu'à l'aide de ces moyens et d'autres analogues, il voudroit faire à la police, d'indiquer aussi, et avec précision, sa demeure.

Tous les obstacles, naissant parfois de l'incertitude, levés ainsi, il n'est pas possible au Soussigné de douter du plus entier succès, persuadé comme il est, que Messieurs les Syndics et du Conseil d'Etat partagent avec lui la pleine conviction de l'importance de cette mesure.

Il ne lui reste donc plus que de Les prier d'accorder au porteur de cette instante réquisition tous les moyens de force et de sûreté pour conduire sans délai cet individu à la frontière qu'il désignera.

Le Soussigné prie Messieurs les Syndics et du Conseil d'Etat d'agréer les assurances de sa considération très distinguée.

Schraut »⁸.

Schraut envoya sept notes « directoriales » au Gouvernement de Genève, datées de Berne du 12 avril 1822, pour demander l'extradition des individus suivants: Benigne Bossi de Milan, Jaq. Phil. de Meester de Milan, Louis Carini de Crémone, Louis Tinelli de Lavenne, Province de Côme, Jn. Baptiste Montanelli, dit Elia d'Urgagno, Province de Bergame, Louis Monteggia de Milan, Antoine Maestri de Pavie, désignés comme acteurs dans la conspiration terrassée un an auparavant.

Qui était le porteur de cette note? Ce devait être un des espions à la solde de l'Autriche en Suisse, dont j'ai trouvé tant de rapports intéressants, mais que je crois assez sujets à caution, dans les copies des Archives de Vienne à Berne. Il y eut un certain Volpini qui joua un grand rôle dans toute cette affaire et que l'Autriche

⁸ Archives d'Etat Genève, Annexe au R. C. 329, p. 374, P. D. N° 12.

envoya souvent par toute la Suisse pour savoir ce que faisaient les réfugiés. Intéressante est la réponse de Genève à de Schraut, et nous sommes forcés de convenir qu'elle devait faire sauter en l'air le ministre et Metternich lui-même :

« Genève, le 16 Avril 1822.

Monsieur le Baron,

Votre Excellence nous rend justice, lorsque dans ses dépêches du 12 de ce mois, elle nous suppose le désir et l'intention de concourir en tout ce qui dépend de nous à la répression de l'esprit séditieux qui tendroit à troubler le repos de l'Europe et que nous regardons comme l'un des plus redoutables fléaux qui puissent affliger les nations. Le sentiment des obligations que nous avons en particulier à l'Auguste Souverain de l'Autriche, à ce Monarque dont le nom est en vénération au milieu de nous, s'associe dans son souvenir au bienfait de la Restauration de notre patrie, à laquelle, Sa Majesté eut une si grande part; ce sentiment, disons-nous, nous fera toujours rechercher et saisir avec un juste empressement les occasions de lui témoigner la profonde reconnaissance dont nous sommes pénétrés pour Elle. Aussi n'est-ce pas sans un vif regret que, dans les circonstances actuelles, nous nous voyons dans l'impossibilité d'entrer dans les vues de Votre Excellence, relativement à l'arrestation et à l'extradition des sept individus désignés dans ses notes du 12 de ce mois.

Nous sommes régis en matière d'extradition par une législation, qui n'autorise la remise d'un individu entre les mains d'un Etat qui le réclame, qu'autant que cet Etat se trouve au nombre de ceux auxquels le nôtre s'est lié par des Traités, dans lesquels, les motifs, les conditions et les formes de l'extradition sont réciproquement réglés d'avance.

Cette législation, Monsieur le Baron, n'est point exclusivement la nôtre, et nous sommes fondés à croire qu'elle est également celle de la Suisse entière, puisque même à l'époque où cette dernière était sous l'influence funeste de l'usurpateur de la France, l'extradition réciproque des criminels prévenus de crimes d'Etat, était l'objet de quelques unes des plus importantes dispositions du Traité de 1803.

Il y a plus, les divers Etats de la Confédération se sont montrés si jaloux de leurs droits à cet égard, qu'ils ne s'accordent réciproquement le renvoi de leurs coupables, qu'autant qu'ils s'y sont obligés par des concordats particuliers auxquels tous n'ont pas même pris part et auxquels ceux qui les ont accepté ont fait en y adhérant des réserves plus ou moins restrictives.

Au regret que nous éprouvons de ne pouvoir satisfaire Votre Excellence, nous ajoutons celui de nous être trouvés dans l'impuissance de prévoir que le séjour à Genève des individus que nous désignent ses notes fut désagréable au Gouvernement de Sa Majesté...

Les Syndics et Conseil d'Etat de la République»⁹.

Le Gouvernement de Genève dut se rendre compte qu'il avait des explications à donner au Vorort et voici la lettre qu'il écrivit à Zurich pour se disculper :

« Du 16 avril 1822.

Zurich. Directoire fédéral.

Titres.

Les démarches de la Cour de Turin au sujet des fugitifs piémontais dont nous avons rendu compte à V. E. par notre lettre du 12 de ce mois viennent d'être suivies de demandes encore plus sévères et plus pénibles de la part du Gouvernement autrichien qui, par l'organe de Mr. le Baron de Schraut a requis de nous l'extradition de sept individus impliqués dans la conspiration de la Lombardie Autrichienne. Nous joignons ici copie d'une de ces réquisitions; les autres sont absolument les semblables.

Si nous avions eu le pouvoir d'accorder l'extradition, nous aurions hésité à le faire pour le motif que plusieurs des individus réclamés étaient porteurs de passe-ports délivrés par les premières autorités de Milan et qui quoique les charges qui sont portées contre eux remontent à des faits qui ont eu lieu il y a

⁹ Archives d'Etat Genève, R. S. C., N^o 2, p. 122.

plus d'un an, jamais, nous n'avons reçu aucune plainte, aucune réclamation sur leur Séjour dans notre Canton!...»¹⁰.

Les réfugiés dont on se plaignait continuaient à circuler à Genève.

Schraut ne se gêna pas pour faire part à Metternich de ce qu'il pensait de l'attitude de Genève et il relata ses « Observations sur la Note du Conseil d'Etat de Genève » du 16 avril 1822 dans une lettre que nous avons retrouvée dans les copies de Vienne à Berne. La voici :

« A part, les complimens, la réponse du Conseil d'Etat de Genève à ma note du 12 avril se réduit aux points suivans : Les lois de la République ne leur permettent pas de déférer aux réquisitions de cette espèce à moins d'un traité formel, stipulant les motifs, les conditions et le mode d'extradition. Cette législation commune à toute la Suisse, ne regarde pas seulement l'étranger, elle est en vigueur entre les Cantons même. S'il eut pu prévoir, que le séjour sur son territoire, des individus réclamés, déplut à Sa Majesté l'Empereur, le Gouvernement n'aurait pas tardé de leur en retirer, comme il vient de le faire, la permission. (Le Vorort avait envoyé une nouvelle circulaire aux cantons) ... On veut qu'il y ait un Traité pour extradier les criminels. Nous en avons plus d'un avec les Suisses, et il appartient moins encore à Genève qu'à tout autre Canton de ne pas s'en souvenir. A la suite de tous nos efforts, les Traités auxquels nous avons concouru pour affranchir la Suisse, pour la replacer au rang d'Etat indépendant, pour agrandir sa considération et au même terme son territoire, ne devraient assurément pas être sortis de la mémoire du Gouvernement de Genève au point d'oublier, que, s'il existe pour lui une obligation au monde, s'il ne veut pas en vaines et fugitives paroles, payer des bienfaits éternels, ce qu'il lui doit le plus indubitablement, c'est de coopérer franchement et loyalement dans son humble sphère ... à la destruction du monstre qui encore va dévorant l'Europe si l'on n'y prend pas garde. Rien n'est fini tant que les germes existent et que l'agitation dure. »

¹⁰ Archives d'Etat Genève, R. S. C., N° 2, p. 126.

La note est longue et elle continue sur ce ton. Schraut se plaint encore d'avoir demandé le 9 septembre 1821, à ce même Gouvernement de Genève, « arrestation et extradition du comte Louis Porro-Lambertenghi » et qu'il résulta des informations prises « ... qu'il avait tout récemment quitté le canton »¹¹.

Ce fut aussi en 1822 qu'eut lieu la pénible correspondance entre Genève et l'Autriche au sujet de la pièce intitulée « *Le 31 Décembre* » qui parut dans « l'Almanach Genevois »¹². Là-dessus se greffa aussi l'affaire relative au général de Meester-Haydel.

Le général de Meester-Haydel, qui était à Genève depuis le 12 juin 1821 et qui d'après Rigaud¹³ devait en être parti le 18 avril 1822, mais qui y était en séjour en avril 1823¹⁴, était un des personnages les plus captivants de l'époque. Né à Milan en juillet 1765, il est mort à Lugano en 1852. Il accueillit les idées démocratiques pendant l'invasion française de 1796, et s'enrôla dans les gardes nationales, puis prit part aux campagnes de 1799 et 1800. En 1814, il fut mêlé aux ventes des Carbonari et le 4 décembre de cette année fut arrêté et envoyé dans la forteresse de Theresienstadt. Après huit ans de prison, il se libéra et participa à la révolution de Turin de 1820—1821. Il fut chargé d'une mission secrète auprès du prince de Carignan. Cette révolution ayant échoué, il se réfugia en France, puis à Genève, où il vivait condamné à mort.

Le 7 janvier 1823, Schraut écrivit la lettre que voici à Messieurs les Syndics et du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève :

« Le Chef de la police centrale du Canton de Berne, en déférant à la demande que la Police de Genève semble lui avoir faite à ce sujet, vient de présenter au Visa du Ministre soussigné, un contrat de vente, passé devant Richard, Notaire, entre Jean-François Cougnard, Avocat, et Jacques-Philippe de Meester-

¹¹ Eidg. Archiv Bern, Schweiz. Berichte 1821—1823, f^o 252. Wien, Haus-, Hof- und Staatsarchiv.

¹² M. MAUERHOFER, LE 31 DÉCEMBRE dans *Journal de Genève*, 30 décembre 1935.

¹³ Voir a., p. 52.

¹⁴ Voir dernière liste.

Haydel de Milan le 2 Décembre 1822, et visé par Messieurs les Syndics le 24 du même mois.

Il serait surabondant de leur faire observer, que ce ne serait que par un abus de confiance qu'on eût pû espérer de leur surprendre la légalisation d'un tel acte dans la situation où se trouve le vendeur.

Ce vendeur atteste par sa présence à Genève, par la publicité de cette présence, par la solennité de l'acte passé au dit jour de Décembre, que, s'il a plû à Messieurs les Syndics et au Conseil d'Etat dans leur note du 16 avril 1822, de donner au Soussigné des assurances telles, qu'il aurait crû leur faire injure s'il leur eût manifesté quelque doute sur leur sincérité des effets entièrement y contraires peuvent toujours subsister ... à côté d'elles.

Il a l'honneur [etc.].

Schraut »¹⁵.

Et voici la réponse du Secrétaire d'Etat de Genève:

«Genève, 10 janvier 1823.

Monsieur le Baron.

Nous avons été péniblement affectés de la note que votre Excellence nous a adressée sous la date du 7 de ce mois, dans laquelle, elle tire de l'acte de vente, passé à Genève devant Richard Notaire, entre les Sieurs Cougnard, avocat de Genève et de Meester-Haydel de Milan, la conséquence qu'au mépris des assurances contraires que nous avons donné à Votre Excellence le séjour de Mr. de Meester dans notre canton ne lui a pu être interdit.

En observant à Votre Excellence que nous n'avons jamais cessé d'être rigoureusement fidèles à la déclaration que nous lui fîmes le 16 Avril 1822, nous ajouterons que, quelle qu'ait été l'exactitude scrupuleuse avec laquelle, en vertu de nos ordres précis, notre police éloigne de notre territoire les individus qui avoient été signalés, il ne leur a pas été possible, placés comme nous le sommes, sur l'extrême limite des trois Etats, d'empêcher que tel

¹⁵ Archives d'Etat Genève, Annexe au R. C. 331, p. 30, P. D. N° 3.

d'entre ces individus dont le domicile n'est peut-être qu'à une distance très rapprochée de nos frontières n'ait furtivement traversé notre ville et ne s'y soit momentanément arrêté.

L'acte qui a été pour V. E. l'occasion de plainte que nous recevons d'elle, ne suppose autre chose que la présence instantanée du vendeur auprès du Notaire qui la rédige.

Nous vous prions d'agréer...

de Roches C. d'Etat »¹⁶.

Et la correspondance de continuer active entre Schraut et le Gouvernement de Genève. Voici une autre note datée de Berne:

« Berne, 12 janvier 1823.

Il a été très agréable au Soussigné de puiser dans la réponse de Messieurs les Syndics et du Conseil d'Etat, du 10 de ce mois, la conviction que la conséquence qu'il a tirée (que par cette vente « de Meester... pour rendre vaine toute poursuite qui, au défaut de sa personne, pourroit affecter ses propriétés... trouveroit encore moyen de sauver le prix de ses possessions quelconques »¹⁷) de l'acte de vente de De Meester-Haydel, passé et visé à Genève, très juste assurément et nécessaire à elle-même, ne se trouve erronée qu'à l'aide des circonstances et par suite des irrégularités qu'il ne pouvait et ne devait jamais supposer »¹⁸.

Ici Schraut se trompe grandement, ces irrégularités existaient puisque l'acte de vente a été dûment signé.

Les rapports continuèrent à être assez tendus pendant le reste de l'année 1823 entre Genève et l'Autriche et il y eut bien des notes échangées entre Berne et les puissances étrangères et entre Berne et les cantons. Finalement Genève, sous la pression du Vorort, dut se décider cette fois à prendre une mesure énergique pour liquider tous les réfugiés de son territoire et cela se fit par cet arrêté de police promulgué le 31 octobre 1823¹⁹.

¹⁶ Archives d'Etat Genève, C. L. 108, année 1823, N^o 5.

¹⁷ Eidg. Archiv Bern, Schweizer-Gesandtschafts-Archiv, 1821—1824.

¹⁸ Archives d'Etat Genève, Annexe au R. C. 331, p. 64, P. D. N^o 5.

¹⁹ Recueil des las 1823, p. 101.

« Du 31 octobre 1823.

Le Conseil d'Etat vu la conclusion de la Haute Diète du 14 juillet dernier arrête :

Art. 1.

Tout étranger, vingt-quatre heures après son arrivée dans le Canton, devra se présenter à la Police pour déposer son passeport et indiquer sa demeure, à moins qu'il n'ait déjà fait ce dépôt et cette déclaration à son entrée dans la ville de Genève, ou entre les mains du Maire de la Commune dans laquelle il serait arrivé.

Art. 2.

Les étrangers qui après leur arrivée dans le Canton, désireroient faire un séjour de plus de trois semaines, seront adressés par le Lieutenant de Police à la Chambre des Etrangers.

Art. 3.

Aucun étranger ne pourra être admis à séjourner dans le Canton, s'il n'est porteur d'un passeport régulier, ou de titres valables délivrés par l'autorité compétente de son pays.

Les étrangers ressortissant à des Etats qui ont un ministre accrédité auprès de la Confédération, seront tenus, de plus, à faire viser leurs passeports par leurs Légations respectives.

Art. 4.

Les étrangers qui s'établiraient dans le Canton sans avoir obtenu une permission de séjour ou de domicile, les logeurs, maîtres de pension, propriétaires ou locataires de maisons qui recevraient des étrangers non pourvus de permission de séjour ou de domicile, ou qui leur passeraient des locations, seraient soumis à une peine qui pourra s'élever à deux cents cinquante Florins d'amende et quatre jours de prison. En cas de récidive pourra être doublée . . .

Art. 6.

Les peines portées dans le présent Arrêté seront prononcées par le Tribunal de l'Audience jugeant correctionnellement.

Art. 7.

Les étrangers qui n'ont pas établi domicile formel dans le Canton et qui appartiennent à des Etats qui ont des ministres accrédités en Suisse, devront s'adresser à leurs Légations respec-

tives lorsqu'ils auront besoin de nouveaux passeports pour un pays étranger. Ces passeports devront être visés au Bureau de Police à Genève.

Certifié conforme
De Roches, Secrétaire d'Etat. »

III. Les réfugiés de la Révolution de Turin en Suisse.

Nos listes des réfugiés en Suisse proviennent en partie des papiers de Jean-Jacques Rigaud, alors lieutenant de police et sont écrits de sa propre main, et en partie d'autres documents. La première se subdivise en trois parties qui sont :

1. « Liste des réfugiés sardes portés sur les listes du ministre sarde ». (Papiers Rigaud.)

2. « Liste des individus sardes portés sur les listes du ministre sarde et qui ont adressé des lettres depuis la Suisse ». (Papiers Rigaud.)

3. « Liste des individus piémontais réfugiés en Suisse qui ont adressé à diverses époques des lettres dans les Etats de S. M. le Roi de Sardaigne ». (Archives fédérales à Berne.)

La deuxième liste comprend également deux parties qui sont :

1. « Liste des réfugiés sardes portés sur les listes du ministre d'Autriche ». (Papiers Rigaud.)

2. « Liste des révolutionnaires italiens, sujets de S. M. l'Empereur d'Autriche, réfugiés en Suisse ». (Pièces annexes des R. C. de 1823 aux Archives de Genève.)

La troisième liste est tirée d'une lettre de Schraut au Vorort et datée de Berne, 6 octobre 1823, et donne les derniers renseignements connus sur les réfugiés qui durent quitter la Suisse après le décret de Genève du 30 octobre 1823. Dans cette dernière liste seule se retrouvent deux ou trois noms de réfugiés nommés antérieurement.

Nous publions ci-dessous les listes conformément aux textes originaux et les notes biographiques que nous avons jointes aux noms indiqués, se distinguent du texte par le fait qu'elles sont toujours à la ligne et entre crochets. Les titres d'ouvrages italiens sont traduits en français.

Liste 1 a.

Liste des réfugiés italiens portés sur les listes du ministre sarde.

Archives d'Etat Genève. Papiers Rigaud, III, 36.

1. ALLEMANDI, Benoît. Sous-lieutenant de Varzuolo. N. B. Sa femme et ses enfants demeurent à l'Ancienne Douane à Carouge.

[A joué un rôle important dans la Révolution de Turin et en suite de cela, fut condamné à la galère pour 15 ans. V. A. VANNUCCI. *Les martyrs de la liberté italienne*, p. 260. En 1842, la police sarde, discutant la possibilité de lui accorder une amnistie, proclama: « Qu'il avait écrit une lettre arrogante à la Diète le 5 août 1830 et qu'il publia la même année en Suisse une proclamation aux soldats piémontais et qu'il y célébrait les déserteurs ». V. A. MANNO, *Dictionnaire des réfugiés*, p. 14.]

2. AMBROZETTI, Jn. Frans. De Sordevolo.

3. (ARAN) de Trencino près Verceil. Capitaine, adjudant-major, logé dès le 8 novembre 1821, maison Mazzone à Carouge. Précédemment à Genève. (Passeport délivré à Mendrisio, canton du Tessin). A Carouge pour raison de santé (chez Mr. Ricannot) sous le nom de VALENTINO VASSALI. Parti. Se trouve aussi sur les listes des Piémontais réfugiés en Suisse.

[Condamné après la Révolution de Turin à 15 ans de galère par les autorités sardes, ayant supplié le Roi, il fut grâcié d'une partie de sa condamnation. V. A. MANNO, *ibid.*, p. 144.]

4. BAROFFIO, Ambroise (Jacques Bellone). Arrivé le 17 février 1821, loge au Cheval Blanc chez Chapony. Propriétaire et negt. d'Alexandrie; vient de Bellinzone. Il dit que tous les Piémontais ont été renvoyés de ce canton. Passept. de Turin. Doit partir mercredi 13 mars. Parti pour Lyon le 14 mars 1822.

5. BOSSI, Bénigne [Jérôme]. Le marquis. Loge à la Couronne, vient de Paris, passeport du Tessin, de Mendrisio, le 16 juin 1821, arrivé le 10 mars 1822. Passeport visé à Genève le 30 juin 1821, reparti de Paris le 26 février 1822. Parti par ordre du Conseil d'Etat le 18 avril 1822 (s'est dirigé dans le canton de Vaud avec le colonel de Meester).

[1788—1870, a joué une rôle important dans l'histoire du Risorgimento. Condamné à mort, il s'échappa se rendit à Genève, puis en France et à Bruxelles.]

6. BASSÉ. Se faisant appeller Barcazoni. Avocat. Loge à l'Allée Malbuisson chez Lafaye. Est recommandé par Mr. le Professeur Rossy. Arrivé le 20 octobre 1821. Passeport Bellinzone. Parti le 2 mars 1822. Revenu le 16 mars 1822. Parti.

7. BASSONI. (Véritable nom Frigeri). Arrivé le 20 octobre 1821. Loge Allée Malbuisson chez Lafaye. Passeport Bellinzone 27 septembre. Parti le 2 mars 1821. V. Frigeri.

8. BERNIER. (Voyez Robiati.)

9. BERRA, Jean. Arrivé le 2 octobre 1821. Militaire à Chevelu.

Passept. Novare 21 septembre. Devant partir le 17, est tombé malade. (Parti pour Lyon le 14 février.)

10. BERTARIONE, Jean-Dominique. Avocat de Vico-Carrarese. Vient de Lausanne.

[Condamné à vingt ans de galère, d'après la sentence promulguée à Turin en avril 1822. Il avait déjà été impliqué dans des procès politiques de 1797—98. V. A. MANNO, *ibid.*, p. 150.]

11. BERTOLINI, Jean-Alex. Avocat de Mondovi.

[Se tua à Portsmouth très jeune à la suite d'une passion malheureuse. Voir Charles BEOLCHI, *Réminiscences d'exil*, p. 287.]

12. BESSO, Pierre. Pharmacien d'Aoste, a passé le 17 mars, se rendant à Lyon le 16 mars; logé au Coq d'Inde.

13. BEZZI, Jean. Procureur de Casale. Permission de séjour du 22 octobre 1822.

[Après la Révolution de Turin, il émigra en Suisse, où il se lia d'amitié avec Sismondi, puis il alla en Angleterre où il enseigna la littérature italienne dans un collège royal. Il mourut en Vénétie en février 1879. V. A. MANNO, *ibid.*, p. 151.]

14. BIANCHI, Pierre. Vice-préfet de Vigevano.

15. BONARDI. Etudiant, loge à Coutance chez Mr. Ruy, No. 86. Certificat, licencié, 1 juin. Recommandé par Mr. Boisdechesne. (Parti le 14 février 1821 pour Florence.)

16. BORSARELLI, Fiorenzo. Baron demt. à Carouge est parti le 11 may 1823.

17. BORSARELLI, Jean. Propriétaire de Briaglio.

[Sergent dans les dragons du roi pendant la Révolution de Turin. Nommé sous-lieutenant aux Invalides (18 juillet 1848). V. A. MANNO, *ibid.*, p. 154.]

18. BOSAZZA, Pierro. De Biella.

[Après la Révolution de Turin, il fut condamné à la galère pendant 15 ans. V. A. VANNUCCI, *ibid.*, p. 264.]

19. BOSCHIS, Henri. Militaire. Rue de l'Ecu de France. Passept. Lausanne 11 juillet 1821. Parti le 2 octobre pour Turin.

20. BRUNETTI, Jaq. Pharmacien de Biella.

[Condamné à la galère pendant 15 ans après sa participation à la Révolution de Turin. V. A. VANNUCCI, *ibid.*, vol. I, p. 264.]

21. BRUNO, Louis. Sous-lieutenant de Turin... Peut rentrer en Piémont en s'adressant à la Légation de Sardaigne en Suisse.

22. CARIONI, François. Vétérinaire. Rue Verdaine chez Monsieur Girod. Passeport nouveau Avril 27. Il donne des leçons aux enfants de Vinet... qualifié négociant sur son passeport; m'a déclaré qu'il était médecin à l'Hôpital de Turin, et qu'il avait été un des premiers à proclamer la constitution et à se montrer avec le *capitaine Ferrero* qui le premier avait arboré l'étendard tricolore.

23. CASTAGNONE, Louis. Médecin de Casale.

[Condamné à la mort par effigie après la Révolution de Turin le 6 septembre 1821. V. A. VANNUCCI, *ibid.*, vol. 1, p. 260.]

24. DEMARCHI, Gaetan. Arrivé le 7 novembre 1821. Propriétaire. Loge derrière le Rhône chez Marin. Passeport Genève pour Aarau, sur le dépôt à Turin le 4 avril dernier. Un des plus marquans parmi les réfugiés. (Parti le 18 mars pour Zophingen.) Journal. à 9 hr. du matin Mr. De Marchi m'a dit qu'il se rend dans le canton d'Argovie et m'a demandé jusqu'au Samedi 17 ct; il m'a donné sa parole qu'il partiroit ce jour, il viendra retirer son passeport le Vendredi 16 Dec. *Journal mardi 5 ct.* Donné l'ordre de Départ à Mr. Demarchi à 9 h (8 jours).

Arrêté du Conseil d'Etat du 18 octobre 1822 au sujet de Demarchi: « Mr. le Lieutenant de police communique au Conseil une lettre de Mr. Demarquis Piémontois, réfugié à Genève, mais non frappé de jugement, lequel ayant obtenu du Consul sarde à Genève un passeport pour se rendre à Londres, se prévaut de cette pièce pour solliciter la permission de séjour à Genève. Mr. le Lieutenant de Police demande au Conseil de tracer la réponse qu'il doit faire au sr. Demarquis. D. O. Le conseil arrête de ne pas permettre le séjour de Mr. Demarquis. 9 Novembre pas trouvé Demarchi. »

25. DE MAESTER-HAYDEL, Jaq.-Phil. Arrivé le 12 juin 1821. Général. Demeure derrière le Rhône chez Rousseau. Embarqué à Gênes, a débarqué à Antibes. Passeport pour 6 mois, Turin 26 du ct. Parti, (Carte de la chambre.) Donné un passeport à la Chancellerie sur le dépôt du passeport périmé le 28 avril 1822 pour la Belgique par la Suisse. Parti sur l'ordre du Conseil d'Etat le 18 avril 1822 avec Bossi sur le canton de Vaud. Est muni d'un passeport sous le nom de *Matteis*.

26. FERRARI, J.-Atne. Arrivé le 2 Mai 1821. De Biella. Colonel. Loge Rue des Chanoines, chez Clerc. Passept. de Draguignan le 18 Avril (carte de la chambre). Parti le 13 may 1822 avec un passeport délivré à la Chancellerie. Echu le 25 février. De Savone, supposé *Espion*.

27. FLEURY, Jean (Alexandre Chialiva). Loge 24 rue du Bourg de Four, maison Giron. Passept. St-Maurice, 1 octobre. Secrétaire du chef politique. (Parti le 14 février pour Lyon.)

28. FLORES. (Le Marquis d'Arcais) arrivé en mai 1821. Militaire, loge à Châtelaine, Maison Picot. Passeport pour Barcelone 2 Juillet. Recommandé par Mr. Hentsch. Mr. Hentsch a annoncé par une lettre du 12 Janvr. que Mr. Flores était parti pour Lyon. Renvoyé 24 avril 1823.

29. FONTANA-RAVA, Pierre-Joseph. Négociant arrivé le 17 décembre 1821. Loge à Chevelu n^o 60. Passept. St-Maurice 25 sept., a retiré son passeport le 15 et a dit qu'il partait pour Lyon. Renvoyé 24 avril 1823.

[De Vico (Ivrée) fut à San Salvario et condamné à vingt ans de galère d'après la sentence du 13 avril 1822. Vécut longtemps en Suisse. En 1824, il eut recours au roi et il fut grâcié. V. A. MANNO, *ibid.*, p. 167.]

30. FRIGERI. Avocat se faisant appeller Bassoni. Voir Bassoni.
31. GIOVANI. Arrivée en octobre 1821 (Chez Tissot). (Domestique.)
32. GUGLIELMINETTI, Joseph. Arrivé en mai 1821. Négociant. Loge Rue derrière le Rhône chez Dugnot. Passept. Turin 8 avril. Recommandé par Mr. Pattey Drapier. Doit partir fin du mois de Janvier. (Parti le 30 décembre pour Turin.)

33. LEONI, Louis. Arrivé le 27 novembre 1821. (Moglia.) Militaire loge à Coutance n° 85 chez Madame Rey. Passept. Bignasco, Tessin 27 juillet. Parti pour Turin avec un passeport de Mr. de Magny.

34. LUZZI, Fortuné. Comte. Arrivé le 12 décembre 1821. Loge à Plainpalais chez Md. Périsset. (Condamné à mort) a été tiré de la Junte d'Alexandrie pour venir à Turin. Parti le 17 mars. Il est venu sans autorisation s'établir à Carouge. Il y était depuis 8 jours *avec sa malle* lorsqu'il a été prévenu, je l'ai fait mander le 15 Août et lui ai donné l'ordre de partir dans la journée. Ex-juge de Mortara. Extrait du Reg. du Conseil du 4 mars 1822: «Que le rapport de la Commission à laquelle avait été renvoyée l'examen des mesures les plus convenables à l'égard des fugitifs piémontais actuellement de résidence dans ce canton arrête: Le sieur Luzzi, l'un des condamnés à mort par le Gouvernement sarde, sera immédiatement renvoyé du canton. Tout séjour en ce Canton sera interdit aux individus qui auroient joué un rôle marquant dans la révolution du Piémont... Certifié conforme De Roches, Secrétaire d'Etat.»

35. MAILLANDI, Charles. 29 ans. Espion milanais de la Police autrichienne. *Demandé à être extradé par Mr. de Schraut*. Loge chez Déjean à Sécheron. Parti en poste pour Lausanne 17 avril 1822.

36. MALINVERNI, Joseph. Avocat de Verceil. 35 ans. Arrivé en décembre 1821.

[Condamné à mort après sa participation à la Révolution de février 1821 d'après la sentence royale du 31 janvier 1822. Signalé à la police comme très influent dans les sectes. Il se transféra en 1833 de Londres à Paris où il mourut. V. A. MANNO, *ibid.*, p. 174.]

37. MARCHETTI, Camille. Arrivé le 27 novembre 1821. Militaire. Loge à Chêne chez Mr. Viaris. Passept. Pont de Beauvoisin. 18 Mai. Colonel de la garde nationale. *Journal. Vendredi 8 ct. à 9 h du matin, j'ai vu Mr. Camille Marchetti, il m'a donné sa parole de partir d'ici au 18 février. Passeport pour la France 16 mars 1822.*

[Fut lieutenant-colonel pendant la Révolution de Turin et fut privé de ses biens pour avoir accepté de la Junte d'Alexandrie le grade de lieutenant-colonel. V. A. MANNO, *ibid.*, p. 175.]

38. MARDI, Joseph. Parti de St-Georges au Piémont. Venant d'Asti. Parti le 19 mars pour Bayonne.

39. MATTIROLLO, Gme. Arrivé en avril 1821. Avocat. Loge allée Malbuisson. Passeport Turin 25 mars, recommandé par Mr. Mayer, chirurgien (carte de la Chambre). Parti pour Lion le 3 février [1822].

40. MOGLIA, [Emmanuel]. Arrivé en décembre 1821 à Carouge.

[*Moglia, Française*, sa femme, 50 ans Gênes. Pièces déposées, acte d'origine, Rue des Drapiers, maison Jequin. Ancien numéro 4439. Numéro d'ordre 2443. Permis de séjour Genève 1822. N° 1 à 3258. Etr. D. 9.]

41. MONTANELLI, Jean-Baptiste dit Elia. D'Ur[ignano], province de Bergame, âgé de 19 ans, neveu de Bagutti et logé chez lui. (Allée de la Tête Noire.) Passeport de Genève du 18 Juillet délivré sur le dépôt à la Police d'un passeport de Barcelone le 27 mai 1821. Renvoyé en 1822, après sa demande en extradition par le Ministre d'Autriche.

[Joua un grand rôle dans la Révolution de Turin et mourut pour l'indépendance grecque. V. A. VANNUCCI, *ibid.*, vol. I, p. 285.]

42. [OSELLA], Jch.-Dque. Arrivé le 20 novembre 1821. Militaire. Logé à Chesne (chez Dudont aubergiste). Passeport Monthex du 5 octobre, malade (a été longtemps à Martigny). Lieutenant au Régiment d'Aoste à la citadelle de Turin; officier de Fortune. S'est adressé plusieurs fois à Mr. de Magny. Parti pour Lyon après avoir fait voir son passeport pour l'Espagne.

[A la suite de sa participation active à la Révolution de 1821, il fut condamné à mort par la sentence royale du 6 septembre 1821. Ses biens confisqués en 1823 donnèrent un produit de 310 lire, 85. Il fut nommé lieutenant de réserve en 1848. V. A. MANNO, *ibid.*, vol. I, p. 180.]

43. PAGANI, Michel. Mathématicien de Turin. Permis de séjour 10 septembre 1821.

[Né à Saint-Georges de Lomellina (Turin), le 22 février 1786, docteur en droit en 1817. Fit partie de la phalange de San Salvario. Il quitta le pays par prudence, et se réfugia en Suisse, puis en Belgique où il eut une chaire de géométrie et de mécanique à l'Université de Louvain. Il mourut le 10 mai 1835. Était correspondant de l'Académie des sciences de Turin et membre de celle de Bruxelles. Il écrivit plusieurs livres traitant de mathématiques. V. A. MANNO, *ibid.*, p. 181. Date de la présence à Genève 18 septembre 1821. Renouvellement. Rue du Terraillet, Maison Bellair chez Mme Cramer, célibataire, parti. Permis de Séjour à Genève de 1822 à 1823. Du 15 août 1822 au 7 octobre 1823. N° 3291 à 6585. Etr. D. 10.]

44. PALMA [DI CESNOLA, Alerino], comte de. Arrivé en août 1821. Logé en l'Isle chez Mr. Favre. (Est parti le Jeudi 21 février par les voitures de Nyon.) Est condamné à mort.

[Né le 21 juillet 1771 à Rivarolo du comte Charles-Emmanuel et d'Irène Gravalli. Président du Tribunal d'Ivrée au temps des Français, avocat à la Restauration et nommé chef d'Ivrée pendant la Révolution de Turin, condamné à mort pour cette raison le 23 avril 1822. La vente de ses biens produisit la somme de 1397 livres. Ecrivit en français et en grec. V. A. MANNO, *ibid.*, p. 181. Ecrivit une *Défense des Piémontais condamnés à mort à cause des événements de 1821*. Bibliogr.: Alerino PALMA 'DI CESNOLA *Lettres et mémoires autobiographiques*. A. BIANCHI dans *Opinion*

2 mars 1851. *Panthéon des martyrs italiens*, vol. II, 1852, p. 489. G. DALLA VEDOVA, *Le comte L. Palma di Cesnola* dans *Revue italienne*, 1899, N^o 1, p. 191.]

45. PHILIPPE, [Alexandre]. Arrivé en mai 1821. Loge en l'Isle chez Mr. Favre. (Est parti le Jeudi 21 février par les voitures de Nyon.) Il s'est dirigé vers Gras en Province de Nice.

46. PICCIONI, Louis. De Sansiro.

[Capitaine de la brigade «*Piémont*» à la Révolution de Turin, a été condamné ensuite de celle-ci à la galère perpétuelle. Voir A. VANNUCCI, *ibid.*, vol. I, p. 263.]

47. POLLONE. Voir Félix-Marie Rossi.

48. QUADRIO, Maurice. Arrivé le 19 septembre 1821. Propriétaire. Loge Allée Malbuisson chez Martin. Passeport Perpignan 27 août. Condamné à mort à l'audience pour coup de bâton. Parti pour les Grisons le 20 Janvier. *Fr. J. Fs. Philibert*.

[Maurice Quadrio né à Chiavenna en Valteline, le 6 septembre 1802, mort à Rome en 1876. Il fut élève de l'Université de Pavie et dès les débuts de la Révolution de Turin s'engagea dans le bataillon appelé «*Minerve*» et qui était constitué par de jeunes universitaires pavesans qui volèrent au secours de leurs amis piémontais libéraux. Après la Révolution, il séjourna longuement à l'étranger surtout en Suisse, fut un des grands hommes politiques de l'Italie, ami de Mazzini, collaborateur actif de plusieurs journaux. Bibliogr.: *Maurice Quadrio, Biographie écrite par le cercle Maurice Quadrio*, Rome 188. Lilia PARIDE, *Conférences sur Maurice Quadrio*, Chiavenna, Ogha 1888. Ugo Osilia, *De Maurice Quadrio et d'une de ses lettres inédites* dans *Nouvelle Anthologie*, juin 1914, p. 446. Hector SOCCI, *Maurice Quadrio* dans *Risorgimento*²⁰ 1884--1888, vol. II, p. 297.]

49. ROBATI, Gaudence. Capitaine de Ciravegna. A un passeport sous le nom de BERNIER.

[Maître d'escrime, après la Révolution de Turin, il fila à Antibes et de là s'embarqua pour la Suisse. Fut un des personnages les plus recherchés par la police autrichienne. V. A. SEGRE, *Notes et documents sur les réfugiés de 1821, La Révolution piémontaise de 1821*, Extrait des «*Miscellanées*», éditées par la Société historique subalpine 1922, p. 53.]

50. ROMAGNOLO, Jean d'Alexandrie.

51. ROSSI, Félix-Marie dit Pollone. *Journal*. Visite de Mr. Coindet. J'ai accordé à *Rossi* (Pollone) jusqu'au 17 ct. à condition qu'il ne sortirait pas les derniers jours et que Monsieur Coindet prendrait l'engagement qu'il partirait dans la journée du 17 du ct., a déposé son passeport sous le nom de Pollone, négociant de Leontica et n'a pas été trouvé. Agé de 29 ans. Condamné à mort après l'expédition de Turin.

²⁰ Nous indiquons sous le titre *Risorgimento* la revue intitulée *Risorgimento italiano*.

52. Rossi, Louis. Avocat de Mortara.

[N^o d'ordre 4208. Date de la permission 11 septembre 1822. Derrière le Rhône N^o 177. Célibataire. [Permission] délivrée pour un mois sur l'autorisation de Mr. le Lieutenant de Police, étant émigré. Permis de séjour à Genève 1822 à 1823 du 15 août 1822 au 7 octobre 1823. N^o 3291—6585. Etr. 10.]

53. RUSCONI, Romuald. Passeport du Tessin du 15 septembre 1821, est arrivé à Genève le 19 mai au Cheval-Blanc. *Piémontais* (officier, réfugié, obligé de partir du canton du Tessin). Il lui est accordé jusqu'au jeudi 25. Il m'a donné sa parole de militaire qu'il ne se montrerait pas en public et qu'il serait parti le mercredi 26 mars.

54. SCAGNELLO, Charles. Comte. 38 ans. Rentier, Turin. Adresse Carouge, Rue Darve, Maison Veyrier, marié, 5 enfants.

55. SCHWEITZER, Joseph. 42 ans. Espion milanais de la Police autrichienne arrivé à Genève pour le demander en extradition. Loge chez Déjean, Sécheron parti en poste.

56. STEVANI, Alexandre. De Bassano-Verceil.

57. TESTA, Jean-Baptiste. Avocat de Mortara parti le 15 mai 1823 avec Mr. Dalpozzo. Était à Carouge sous le nom de PIERRE BONALINI.

[Jean-Baptiste Testa obtint son doctorat en droit en mai 1818, et dès cet âge, il s'occupa de carbonarisme et de sociétés secrètes. Il fit partie du bataillon des jeunes universitaires pavesans qui prirent part à la Révolution de Turin. Après cela, ses biens furent confisqués et il fut condamné à mort. Il se sauva en Suisse, où il resta un certain temps et de là, il alla en Angleterre où il resta jusqu'à la fin de ses jours. Il y écrivit en anglais une histoire de *Frédéric I* et une tragédie *Jérôme Olgiati*. Il fut très lié avec Sismondi et sa femme. Voir Louis SYLOS, *Un émigré politique de 1821* dans «Gazette Littéraire», année XVI, 1892, Turin, Roux, 1892.]

58. TOSETTI, Jean. Ex-officier, depuis 3 mois à Carouge chez les Dames Martin, donnant des leçons de musique et de danse. (Parti le Samedi 23 mars 1822.) Revenu à Carouge le 18 avril.

[Fut à San Salvario lors de la Révolution de Turin. V. A. MANNO, *ibid.*, p. 197.]

59. VALLAS (Cravetta). Arrivé le 20 novembre 1821. Militaire. Loge Rue du Chevelu, n^o 60. Passept. Vevey 7 sept. Parti le 29 nov. pour Milan.

[Cravetta de Villanovetta (appelé Vallas) cavalier Joseph, fils du comte Jean-François de Cervere, patricien de Savigliano. Fut capitaine pendant la Révolution de Turin et à la suite de sa participation à ce mouvement, fut condamné à dix ans de galère, suivant la sentence royale du 23 août 1821. V. A. MANNO, *ibid.*, p. 161.]

60. VALLINO [Victor]. Tailleur d'habits, né à Turin. Parti le 18 mars pour Chambéry.

[Capitaine dans les cheveu-légers en 1821, et condamné à être dégradé. V. A. MANNO, *ibid.*, p. 198.]

61. VANYANA. Négociant de Gênes. A passé le 16 novembre venant de Londres, se rendant à Gênes.

62. VIARIS. Officier retraité.

63. VIGLINO, Georges. Capitaine de Chieri.

64. ZONCADA, Louis. Demeure chez Chapon au Cheval-Blanc, porté sur les bulletins. Passeport à Milan 10 octobre 1821. Il dit être venu à Genève pour apprendre le français (espion supposé sans doute).

Liste 1 b.

Liste des réfugiés sardes portés sur la liste du ministre sarde et qui ont adressé des lettres depuis la Suisse.

Archives d'Etat Genève. Papiers Rigaud III, 36.

- | | |
|--|--------------|
| 1. AGATOFILO (Voyez Gatta, medico). | Ont écrit de |
| 2. AMBROSIO, Félix. | Genève |
| 3. APPIANI, [Jean]. | |
| [Reconnu carbonaro, condamné à mort le 19 juillet 1821 comme membre de la Junte d'Alexandrie et on dit qu'il mourut des fièvres à Barcelone. La Chambre des Comptes vérifie que le produit de la vente de ses biens produisit la somme de 2562 fr. 80. V. A. MANNO, <i>Dictionnaire des réfugiés</i> , p.144.] | Lausanne |
| 4. ASCHIERI, [Philippe]. | |
| [De Diano. Volontaire dans l'artillerie lors de la Révolution de Turin, fit partie du groupe de San Salvaria. V. A. MANNO, <i>ibid.</i> , p. 145.] | Genève |
| 5. AUDESIO. | |
| 6. BARBERIS, Séraphin. | Lausanne |
| 7. BENVENUTO, Guillme. | |
| 8. BERBOTTINO, Eusèbe. | Martigny |
| 9. BERTOLA, A. | Genève |
| 10. BONETTO, Henri. | |
| [Domestique de François Chimelli, personnage important pendant la Révolution de Turin. Voir A. SEGRE, <i>La première année du ministère Vallesa (1814—1815)</i> , Turin, tip. des Artisans 1921 dans <i>Bibliothèque d'histoire italienne récente</i> , vol. X, p. 1.] | |
| 11. BOZELLI, Guillme. | Genève |
| 12. CALVO, Joseph. | Genève |
| 13. CAMOSS[i], Charles. | |
| [Sous-lieutenant dans les chevau-légers du Piémont. V. A. MANNO, <i>ibid.</i> , p. 157.] | |
| 14. CASALINI, Peppi. | Lausanne |
| 15. CATTANEO. | Lausanne |

- | | |
|--|----------|
| 16. CROCE, Domque. | Martigny |
| 17. DARDANI, Jn. Ante. | Martigny |
| 18. DEALBA, Henry (Tartaro Alexandre) | Nyon |
| 19. DELVECCHIO, Policarpe. | ibid. |
| 20. DE FRANCESCHI. | Vevey |
| 21. DOSSI, Marcel. | „ |
| 22. FACCIONI. | „ |
| 23. FASOLIS, L. | „ |
| 24. FERRERO, Pierre. | „ |
| 25. GALZIO, Romuald. | Bex |
| 26. GATTA, medico (nom supposé Agatofilo), | Martigny |
| 27. GILLIO, Pierre, avocat. Natif de Vico, province d'Ivrée. | |
- Noté sur la liste des Proscrits piémontais, possède un faux nom que l'on ignore et muni d'un faux passeport, s'est rendu à Genève ou dans d'autres lieux de la Suisse. La légation suisse à Berne a dit à Mr. de Watteville qu'il avait été à Genève par la *Saint-Mandé, par Lausanne et Berne* le 17 Oct. Paul Trolly écrivain natif de Laveno (Canton du Tessin) a été remis à la frontière du Royaume Sarde le 10 Novembre 1824. Il avait été expulsé de France. Mr. l'Aud. Claparède l'a fait remettre comme vagabond à la gendarmerie vaudoise: (C'est le PAUL TROLY, qui avait remis son passeport à l'avocat GILLIO).
- [Fit partie du bataillon qui combattit à San Salvario et c'est pour cela qu'il fut condamné à mort le 28 septembre 1821. V. A. MANNO, *ibid.*, p. 171.]
- | | |
|---|--------|
| 28. GIOVANNI, Henri. (Voyez Goffodio). | |
| 29. GOFFODIO, Alexandre (Nom supposé Henri Giovanni). | Genève |
| 30. LANFRANCO, Philibert. | Genève |
| 31. LORENZONI, Maurice. | Genève |
| 32. MANNATI, J. | Genève |
| 33. MAROCHETTI, Jn.-Bapte. Avocat. | |
- [De Feu Jean-Gabriel de Biella, avocat, condamné à mort le 3 septembre 1821 à cause de sa participation à la Révolution de Turin. Il écrivit de petits livres de politique: *Partage de la Turquie*, Paris 1827, *L'indépendance de l'Italie*, Paris 1830; *L'Italie ou ce qu'elle doit faire pour figurer enfin parmi les autres nations*, Paris 1837. V. A. MANNO, *ibid.*, p. 176.]
- | | |
|---------------------|--------|
| 34. MERLE, Jérôme. | Genève |
| 35. MINUTI, Pierre. | Genève |
| 36. MUSSO, Louis. | |
- [Capitaine dans la brigade de Saluces pendant la Révolution de Turin, destitué le 10 mai 1821. V. A. MANNO, *ibid.*, p. 175.]
- | | |
|----------------------|--------|
| 37. OBERTO, Charles. | Genève |
|----------------------|--------|

38. PAOLI, Joseph.
 [Paoli dit Joseph, mourut en 1859 dans la Guerre d'indépendance italienne. V. A. VANNUCCI, *Les martyrs de la liberté italienne*, p. 577.]
39. PAVETTI, Maurice. St-Bernard
40. RAYNERI. Genève
41. REGAL, Jean. Lausanne
42. RIBOTTA (nom supposé Duchesne Alexandre). Genève
43. ROCATTI, Félix. Genève
44. ROMARTIN, Ls. Nyon
45. RONDANO OU ROSANO, Pierre.
 [Fils d'un médecin de Cesereto. Voir *Risorgimento*, 1917, vol. X, p. 332.]
46. RUFFA, Charles.
 [Né à Rochetta (Tanaro), étudiant en physique, 18 ans. V. *Bibliothèque d'histoire italienne récente 1834. Le mouvement des étudiants de Turin*, p. 254.]
47. RUFFI, Ferdinand. Genève
48. SAVIGNY, Pierre.
49. SECOND (Rusconi Romuald) (nom supposé). Genève
50. SIMONE, Jean. Martigny
51. SPERANZA, Frs. Genève
52. TARTARO, Alexandre (*Dealba Henry*). Nyon
53. TEOBALDI, Mathias.
54. TINELLI, Louis. (Renvoyé après la demande d'extradition de l'Autriche).
 [De Laveno, né en 1798, docteur en droit, propriétaire, prit part à la Révolution de Turin. V. A. VANNUCCI, *ibid.*, vol. I, p. 195.]
55. TRICE[R]RI, Joch. Arrivé le 20 novembre 1821. Négociant au Bourg de Four, a logé à la Coquille. Passept. Locarno, attend sa mère. Parti le 18 mars pour Zoffingen Mardi 12 mars 1822. Partira. Genève
56. TROMBETTA, Ange.
 [Prit part à la Révolution de Turin comme volontaire. V. A. VANNUCCI, *ibid.*, vol. I, p. 176.]
57. TURINETTI (Vassali Valentin).
 [Né à Turin le 10 février 1789 du marquis Jean-Antoine, condamné à mort après sa participation à la Révolution piémontaise par la sentence du 10 août 1821. Ses biens confisqués produisirent en 1823 la somme de 49,445 lire. V. A. MANNO, *ibid.*, p. 197.]
58. VASSALI, Valentin (Turinetti). Genève
59. VAYRETTI Jch. Eugène. Genève

60. VEDANI, Gaudence.	Genève
61. VERCELLINO.	Genève
62. VINCA, Ante.	Genève
63. VINCENTI, Ante.	Genève
64. ZANCARINI, Joseph.	Genève
65. ZORIO, Bartholomé.	Genève

Liste 1 c.

Note des individus piémontais réfugiés en Suisse qui ont adressé à diverses époques des lettres dans les Etats de S. M. le Roi de Sardaigne.

Fait et dressé par le Chargé d'Affaires de S. M. le Roi de Sardaigne en Suisse. C. Bazin de Chanay. Eidg. Archiv, Bern. Sardinien Korrespondenz, 1821—1826, Nr. 2187, p. 1848.

1. BOZETTI, Guillaume.
2. BUZZI, Jean.

Ont écrit
Genève

[De Casale. Après la Révolution de Turin, il se réfugia en Suisse, où il s'attacha à Sismondi, puis il alla en Angleterre où il apprit si bien l'anglais qu'il put l'enseigner dans le collège de la reine. C'est pour cela qu'il obtint le droit de citoyen anglais. Il rentra en Italie en 1850 et mourut en Vénétie en 1879. V. A. MANNO, *ibid.*, p. 155.]

3. CRESIA, Vincent-Jean-Baptiste.

[Major dans la Légion royale lors de la Révolution de Turin. V. A. MANNO, *Informations sur 1821*, p. 161.]

4. CALDERARA, Joseph.
5. DALOIS, J.-L.
6. GIOLIO, François-Antoine.
7. MONCA, Gabriel.

Mendrisio
Genève
Martigny

Liste 2 a.

Liste des réfugiés sardes portés sur les listes du ministre d'Autriche.

Archives d'Etat Genève, Papiers Rigaud III, 36.

1. ALBÉRA [Vitale]. De Cremona. Sur les listes de S. M. l'Empereur d'Autriche.

[Fit partie du bataillon appelé « *Minerve* » qui vola au secours des Piémontais constitutionnels. V. A. VANNUCCI, *Les martyrs de la liberté italienne*, vol. I, p. 270.]

2. ARCONATI-VISCONTI, [Joseph, marquis], de Milan.

[Né à Milan le 9 avril 1797, du marquis Charles, membre du Conseil Général de Milan qui avait été déporté l'année précédente à Nice par les Français, et de Thérèse Trotti, femme pieuse et très charitable. En janvier 1818, il épousa sa très gracieuse cousine, Constance Trotti et alors commencèrent ces rapports littéraires, politiques et philanthropiques qui firent pendant deux ans du salon des Arconati un centre européen. Dans l'hiver de 1821, le marquis, très ami de Confalonieri (le grand patriote milanais) collabora activement avec lui à la préparation du mouvement constitutionnel... Le 19 mars 1821, le marquis Joseph avec la complicité du comte Strassoldo dut fuir Milan avec sa famille. Les Arconati allèrent à Bruxelles, mais passèrent aussi un certain temps à Genève, furent très liés avec Jean Arrivabene et Giovita Scalvini. V. *Encyclopédie italienne*, vol. IV, p. 127. Bibliogr. Voyez sa Biographie écrite par A. MAURI, parue dans les *Ecrits biographiques*, Florence 1878. Bruno.]

3. ARRIVABENE, Jean. Comte de Mantoue. [Était un libéral milanais qui fut en rapports avec les libéraux piémontais de 1821. Il s'occupait avec les deux frères Ugoni des écoles populaires de Milan. Il fut arrêté en mai 1821 pour ses idées libérales, et fut mis en prison à Venise. Il se décida à fuir en mai 1822 avec Giovita Scalvini et Philippe Ugoni. Extraits de ses Mémoires, p. 36 et suiv.]

Publia en 1861 à Turin un premier volume intitulé « Autour d'une époque de ma vie (1795—1859) », qui fut traduit en français et en allemand. Il en avait préparé un second volume pour les années postérieures qui fut publié après sa mort par son neveu et à cette occasion, le premier volume fut republié. BRUNO, *Eloge du comte Jean Arrivabene* dans *Ac. pal.*, vol. VII, 1882—1886. COGNETTI DI MARTIIS, *Jean Arrivabene* dans *Journal des Economistes de Padoue*, 1875—1876. LOBERT, R., *Le comte Jean Arrivabene* dans *ibid.*, 419, 13, 1881.]

4. ASSOLARI, Jacques. De [Bresozzo] Come.

[Paternité] Jean-Marie, médecin, [âge] 19 ans, [faculté] première année de médecine. Fit partie du bataillon des universitaires pavesans à la Révolution de Turin. Voir *Risorgimento*, vol. XV, 1922, p. 203.

5. BERCHET, Jean. Milanais.

[1785—1851. Né à Milan de modeste famille originaire de la Suisse française. Dès sa jeunesse, il professa des idées libérales et s'adonna très vite à la littérature. Il traduisit quelques écrits de *Fray: Le Barde*, de *Goldsmith: Le Vicaire de Wakefield* et de *Schiller: Le visionnaire*. Son amitié avec tous les libéraux milanais dut le faire fuir à l'étranger en décembre 1821. Il séjourna longtemps à Genève. De là, il alla à Londres où il fut employé 7 ans dans une banque. Il écrivit un poème intitulé *Les réfugiés de Parga* et à Londres, il écrivit ses autres poèmes, *Clarina*, *l'Ermite du Mont-Cenis*, *Mathilde*, *le Trouvère*, *les Fantaisies* qui connurent une large diffusion en Italie. Il publia en 1887, à Bruxelles, une série de

vieilles romances espagnoles en vers italiens et précédées d'une remarquable introduction. Il mourut en 1851 à Turin.

Bibliogr.: Oeuvres éditées et non éditées publiées par L. CUSANI, Milan 1863. Oeuvres publiées par E. BELLORINI, Bari 1911—1912, *Lettre semi-sérieuse de Chrysostome*, publiée par les soins de A. GALLETTI, Lanciano 1913, *Proses et poésies choisies* publiées au soin de G. Sovietti, Florence, *Lyriques choisies* publiées par A. Momigliano, Florence 1926.

Articles parus sur JEAN BERCHET: E. BELLORINI. *La fuite de Milan et l'exil de Jean Berchet dans Journal historique de la littérature italienne* 57, 1911. *Jean Berchet et la dernière tentative pour libérer Frédéric Conjalonieri du Spielberg dans Ar. hist. lomb. s. 4, 17, 1912. Un amour de Jean Berchet dans Nouvelle ant. des sciences, 5, 157, 1912.*

L'admiration de Jean Berchet pour Alexandre Manzoni dans Journal historique et littéraire italien 60, 1912.]

6. BONESCHI, Louis de Pavie.

[[Paternité] Pascal, [âge] 21 ans, [faculté] première année d'ingénieur. Fit partie du bataillon de volontaires pavesans qui accourut au secours des libéraux piémontais. Voir *Risorgimento*, vol. XV, 1922, p. 203.]

7. BOSSI, Bénigne, Marquis de Côme... son extradition a été demandée en 1822 par l'Autriche. Bossi est parti ce matin pour Basle. (Il n'est pas parti.) Voir *D. H. B. S.*, vol. I, p. 66.

8. CANI, Celestin, de Caserate, Pavia.

9. CAVALLINI, Jean-Baptiste, d'Iseo.

10. CIANI, Philippe, de Milan. Recommandé aux Hentsch.

[Né le 28 juillet 1778. D'idées très libérales, frère de Philippe Ciani, se sauva en 1822 parce qu'il avait pris part à tout les procès libéraux d'alors. Il vécut longtemps à Genève avec son frère, très ami de Sismondi, puis alla en Angleterre. Il fut journaliste et il mourut en 1817. V. A. VANNUCCI, *ibid.*, p. 203 et suiv.]

11. CHIESA, Joseph. Albéra (Vitale) est parti de Carouge le 21 avril 1823 pour l'Angleterre.

12. COLDEROLI, Nicolas.

[[Paternité] François, [âge] 18 ans, [patrie] Crema, [faculté] première année de philosophie. Fit partie du bataillon des volontaires à la Révolution de Turin. V. *Risorgimento*, 1922, vol. XV, p. 202.]

13. CORNER, André de Venise.

14. DANDOLO, Tullius, comte de Venise. A été recommandé à Genève par Mr. le Professeur Pictet, il n'est rien reconnu ici à sa charge. Le jeudi 24 octobre 1822, il a été renvoyé à Mr. le comte *Tullius Dandolo* une carte de permission à la chambre des Etrangers, pour 3 mois... Il demeure chez Mr. Wolphi Castan (Tartan). Il est porteur d'un passeport (de distinction) délivré par Mr. de Watteville à Berne le 24 Juillet 1822 pour Paris et de là en Egypte dans l'intention de s'instruire, délivré sur le dépôt d'un passeport daté de Milan du 21 août 1821, et recom-

mandation particulière. Vu au Ministère de l'Intérieur Paris, le 6 Août 1822. Il m'a affirmé qu'arrivé à Paris en août 1822, il avait obtenu ce passeport pour l'Angleterre de la Légation d'Autriche et que ce passeport lui avait été retenu à son retour en France et qu'étant pressé pour son départ, il m'affirme qu'il n'était pas compromis dans aucune affaire politique.

[Né à Varese en 1801, mort à Urbino en 1870. Il eut une jeunesse agitée et fit son doctorat en lettres en 1820. Il alla en 1821 à Paris et là il approcha tous les chefs politiques les plus indépendants. Il séjourna longuement à Genève, car il ne pouvait rentrer dans sa patrie, suspect d'avoir pris part à la Révolution de Turin. Il vécut à l'étranger et écrivit beaucoup. V. *Encyclopédie italienne*, vol. XII, p. 290. Parmi ses oeuvres les plus importantes, il faut citer: *La Suisse considérée dans ses beautés naturelles, dans son histoire, dans ses lois*. Milan, Stella 1829. *La pensée païenne aux temps de l'empire*, Milan, Pirotta 1855. *Réminiscences et fantaisies. Etudes littéraires*, Turin, Fontana 1841.]

15. DE CAPITANI, Pirro. Comte milanais.

[Était parmi les réfugiés qui préoccupaient le plus les autorités autrichiennes. V. A. SEGRE, *L'Episode de San Salvario, Bibliothèque d'histoire italienne récente*. Turin, Bocca 1923.]

16. DRISALDI, Joseph. Sarde. Domicilié à Pavie.

17. GADDI, Jacinthe de Milan.

18. FERRARI, François, supposé espion de Savone.

19. GALLOTI, Pierre. Pavesan.

20. GRIFFINI, Saverio de Cremone.

[[Paternité] Louis, [âgé] 19 ans. [Patrie] Casalpusterlengo, [Faculté] 3e année de philosophie. Fit partie des étudiants pavesans qui prirent part à la Révolution de Turin. V. *Risorgimento*, 1922, vol. XI, p. 203.]

21. MANTOVANI, Constantin, de Pavie.

[Dans un registre milanais se trouvent... à la page 704, une quarantaine de lignes sur l'action explicite de Mantovani uni à Charles Pisani-Dossi et à d'autres sur la tentative insurrectionnelle de Gênes, d'Alexandrie et de Turin en mars 1821, et on voit qu'il appartient à la Fédération. Dans la dernière colonne, à la page 704, on ajoute: « Il fut condamné à mort par contumace le 28 février et exécuté par la décision suprême de S. M. confirmée le 21 janvier 1824 selon le paragraphe 498 du Code pénal. » V. *Liste des réfugiés politiques (1820—1822)* par les soins d'Hannibal ALBERTI, Roma, Vittoriano 1936, p. 86.]

22. MASCHERONI, Charles de Saint-Ange (Lodi).

[[Paternité], Tobie, [âge] 20 ans, [patrie] St-Ange (Lodi) [Faculté] médecine. Fit partie des volontaires qui allèrent à la Révolution de Turin. V. *Risorgimento*, 1922, vol. XV, p. 203.]

23. MONTEGGIA, Louis de Milan. N'a jamais été trouvé.

[Fils du médecin G. B. Monteggia de Laveno, célèbre pour ses *Insti-*

tutions chirurgicales, fut un des chefs de la Révolution piémontaise. Après celle-ci, il alla combattre en Espagne et surtout en Catalogne où il composa pour les exilés *l'hymne des réfugiés*. Plus tard, il revint en Italie et en 1848, il écrivit de nouveaux vers pour célébrer les morts des « *Cinq Journées* » de Milan et il chanta encore ses compagnons morts dans la guerre d'Espagne. V. A. VANNUCCI, *Les martyrs de la liberté italienne*, vol. I, p. 271.]

24. MOROSI, Laurent de Brescia.

[Prit part à la Révolution de Turin, puis combattit en Espagne pour les Constitutionnels espagnols. V. *Liste des réfugiés (1820—1822)* au soin d'Hannibal ALBERTI, Roma, Vittoriano 1936, p. 85, 90.]

25. MOSSOTTI, Octave, de Novare, domicilié à Milan.

[Né à Novare en 1791, † 1863. Etudia à l'Université de Pavie et dès qu'il eut son doctorat en 1811, il se fit connaître pour ses travaux scientifiques. En 1831 il fut agrégé à l'Observatoire de Brera et devint un mathématicien très connu. Il s'occupa de politique, et il fut compromis dans les procès de 1820-1822. Condamné, il se réfugia en Suisse. Il écrivit plusieurs livres de mathématiques. Sur lui, sur ses oeuvres écrivirent: BICCHIERAI, Zanobi, *Souvenir du Professeur O. F. Mossotti* dans *Gazette de Florence*, n° 80, 5 avril 1836; CODAZZA, G., *Commémoration du professeur O. F. Mossotti* extrait du *Polytechnique*, vol. XVII; S. DEBENEDETTI, *Biographie d'Octavien Mossotti* dans *Revue italienne de sciences, lettres*, n° 143-144, Turin 15 et 22 juin 1863. V. A. VANNUCCI, *ibid.*, vol. I, p. 417. Oeuvres de O. F. Mossotti: *Leçons élémentaires de physique-mathématique*, Florence, Piatti, 1843. *Sur la constitution du ciel*, Corfù, typographie du Gouvernement, 1840.]

26. PANIGADA, Antoine, de Brescia.

[Prit part à Brescia à des assemblées au sujet de l'expédition de Turin. Il allait être arrêté et c'est pourquoi il se sauva en Suisse. V. A. VANNUCCI, *Les martyrs de la liberté italienne*, vol. I, p. 494.]

27. PANIZZI, Antoine. Dr. de Brescello, Etat de Modène, soupçonné d'avoir un passeport sous le nom de Fontana.

[Né à Brescello le 16 septembre 1797, il fit ses premières études à Reggio et fit son doctorat ès lettres à l'Université de Padoue en 1818. Depuis sa tendre enfance, il participa aux espérances et aux desseins des « Carbonari » et il aurait été condamné comme traître... si sa bonne fortune ne lui avait permis de fuir. Il se réfugia avec d'autres exilés à Lugano, puis à Genève. Après les demandes d'extradition de l'Autriche, du Piémont et de la France, il dut quitter la Suisse et alla à Londres. Là, il se lia avec tous les autres réfugiés et devint directeur de la Bibliothèque du British Museum. En mai 1868, il rentra en Italie, devint Sénateur à Florence et rentra à Londres où il mourut en 1879. V. A. VANNUCCI, *Les martyrs de la liberté italienne*, vol. I, p. 536 et s. Oeuvres de Panizzi: *Les premières victimes de François I, duc de Modène*,

Roma, Soc. Dante Alighieri 1857, L. C. FARINI, *Antoine Panizzi, lettres et documents inédits*. Milan.

Voir sur *Panizzi*:

G. BOGLIETTI, *Cinquante ans d'histoire italienne dans les lettres d'Antoine Panizzi* dans *Nouvelle Anthologie des sciences, de littérature et d'art*, 23, 1880. A. LANGLOIS, *La correspondance d'Antoine Panizzi* dans le *Correspondant*, 2, 1881. *Ibid.*, *Antoine Panizzi*, *Revue britannique* 1881. *Ibid.*, *Sir Anthony Panizzi*, *Revue trimestrielle*, 1881. L. RAVA, *Antoine Panizzi à L. C. La Farina, dictateur de l'Emilie. Lettres inédites* dans *Risorgimento*, année VI, fasc. 3, vol. VI, 1919.

BUSTICO, Guido, *Antoine Panizzi et le duc d'Aumale*. Tip. Palago 1913. C. BROOKS, *A. Panizzi, Savant et patriote*, Manchester 1931. Itala MANZONE, *L'Italie dans la correspondance de Mérimée et de Panizzi* dans *Risorgimento*, vol. XIII, 1926, p. 170-181.]

28. PARTESOTTI, Attilius, de Mantoue.

[[Paternité] Gaëtan, [âge] 19 ans, [patrie] Mortara, [faculté] 1ère année de droit. V. *Risorgimento* 1922, vol. XV, p. 204.]

29. PECCHIO, Joseph, Milanais.

[Né en 1785, il servit dès sa jeunesse le Royaume comme assistant au Conseil d'Etat, et après la soumission de la Lombardie à l'Autriche... le 10 mars 1821, lorsqu'éclata la Révolution piémontaise, il alla comme député de la Lombardie au Piémont... il ne rentra plus au Piémont à cause de l'insuccès de la Révolution et se réfugia en Suisse, de là en Espagne et au Portugal. Il habita l'Angleterre dès 1825 et c'est là qu'il mourut en 1835. V. A. VANNUCCI, *ibid.*, p. 389 et s.

Bibliographie: *Ah! ces mandolinistes...* nouvelles. Turin, tip. C. Sartori 1916. *L'année 1826 en Angleterre*, avec des notes et observations. Lugano, tip. G. Vanello e comp. 1827. *Observations semi-sérieuses d'un exilé sur l'Angleterre*, seconde édition, Lugano, Ruggia 1835. *Vie de Ugo Foscolo*, Lugano, Ruggia 1830.

Voir sur Pecchio: Michel LUPO-GENTILE, *Joseph Pecchio et les mouvements de 1821 et son exil*. Extrait du fascicule d'août 1910 de la *Revue d'Italie*, Roma, tip. de l'Union editrice. FORTI, F., *Tableau de la Grèce en 1825 aux voyages de M. J. Emerson et de J. Pecchio* dans « *Anthologie* », Paris 1836. DE TIPALDI, Benedetto, *Biographie de Joseph Pecchio* dans « *Biographies des hommes qui se sont illustrés dans les sciences, lettres et arts* », Venise, 1887, vol. IV, p. 244.]

30. PICOZZI, Gaëtan, de Lodi.

[[Paternité] feu François, [âge] 25 ans, [patrie] San Martino (Lodi), [faculté] deuxième année de droit. V. *Risorgimento* 1922, vol. XV, p. 204.]

31. PORRO-LAMBERTENGI, Louis, comte de Milan.

[Patriote né à Côme en 1780, mort en 1860 à Milan. De noble famille lombarde, il fit en 1801, ses premières armes dans la carrière politique... après la chute de Napoléon, fut l'un des propagateurs les plus

ardents de l'indépendance italienne... il hâta la parution du « *Conciliateur* » et le journal ayant été supprimé, conspira avec les fédérés et les « *Carbonari* ». Lors de l'arrestation de Silvio Pellico, précepteur de son fils, Porro-Lambertenghi se crut visé, il se cacha, et impliqué dans un procès, fut condamné à mort par contumace le 20 avril 1822. Il vécut longtemps en exil avec Santorre di Santa Rosa et surtout en Suisse... De là, il alla en Angleterre et se retira en Italie où il mourut en 1860. V. *Encyclopédie italienne*, vol. XXVIII, p. 952.

Bibliogr.: Michel LUPO-GENTILE, *L'exil du comte Porro-Lambertenghi dans l'Italie de Carrare*, mars 1913. C. GIULINI, *Une voix de l'exil* (du journal de L. P.-L. dans *La Lombardie dans Risorgimento*, décembre 1921 et mars 1922. G. GALLAVRESI, *Lettres du comte Louis Porro-Lambertenghi à des amis étrangers dans Revue italienne*, 2, 1909.]

32. PRATI, Joachim dei, de Trente.

[Né à Trente en 1790. Etudia le droit, puis les lettres et dès sa jeunesse se consacra à la défense des idées libérales. Il fut rédacteur du journal « *Feuilles de jeunesse* » qui appelait la jeunesse allemande à lutter contre l'oppresseur. En 1818, déjà, il fut dans les Grisons où il créa avec des amis la Loge « *Unité et liberté* ». Pendant la Révolution de Turin, il était à Gênes et Alexandrie en relation avec les chefs de celle-ci. Après quoi, il fut de nouveau en Suisse à Lausanne, Yverdon, l'un des plus ardents parmi les libéraux. Il publia à Coire, une vie de Dante et d'autres oeuvres juridiques. Il mourut à Brescia en 1863. V. Pierre PEDROTTI, *Notes autobiographiques du conspirateur Joachim dei Prati* avec des annotations et des commentaires. Rovereto, Ugo Grandi 1926, in 8^o.]

33. RONNA, Antoine, de Crémone.

[Naquit en 1801 à Crema d'Antoine Ronna et d'Anna Frigerio. Il fit son université à Pavie, puis prit part à la Révolution de Turin, puis il s'exila et vécut en Angleterre dès 1826. Il composa un lexique français-anglais et italien, ce qui le classa parmi les premiers lexicographes. Il recueillit ensuite en 12 volumes les plus belles poésies des maîtres italiens. V. Aristide PROVENZAL, *Nécrologie faite sur Antoine Ronna*, Extrait de la *Revue bolognaise*, vol. II, fasc. III.]

34. ROSSI, Joseph, de Vimercate, Milan.

[De feu Victor-Amédée, nommé capitaine lors de la Révolution de Turin en 1821 et condamné à mort selon la sentence du 19 juillet 1821. V. A. VANNUCCI, *ibid.*, p. 191.]

35. RIZZOLA, Louis, de Crémone.

[[Paternité] Félix, [âge] 20 ans. [Faculté] première année de droit. V. *Risorgimento*, vol. XV, p. 204.]

36. SCALVINI, Giovita, de Brescia.

[Né en 1791, mort en 1843, traducteur du Faust de Goethe. Ami de Jean Arrivabene et des frères Ugoni, il fut accusé de libéralisme en 1822

et réussit à fuir avec Arrivabene à Genève, et de là, il alla à Londres, puis à son retour à Brescia, fut bibliothécaire.

Bibliographie: *Oeuvres de G. Scalvini* ordonnées par Tommaseo, Florence, Lemonnier 1860. G. DI BUSTICO, *La fuite de Giovita Scalvini dans vini* dans *Archive historique lombard*, 4, 14, 1910.]

37. SORMANI, Jean-Pierre de Bergame.

38. STORTI, Antoine, de Casal Maggiore, Cremone.

39. SVANINI, Domenico, de Brescia.

40. TACCHINI, Joseph, Sarde, domicilié à Pavie.

[Condamné à la mort en effigie après la Révolution de Turin d'après la sentence royale du 15 janvier 1822. V. A. VANNUCCI, *Les martyrs de la liberté italienne*, vol. I, p. 259.]

41. UGONI, Camille, baron brescian.

[1784—1854, né à Brescia, ami de Jean Arrivabene, très connu à Milan pour ses idées libérales, se réfugia en Suisse après la Révolution de Turin. Puis il alla à Zurich où il publia le troisième volume de sa Littérature italienne et de là, se rendit à Londres. Ecrivain, journaliste, il traduisit les *Essais* de PÉTRARQUE, écrits en anglais par Foscolo, publia en 1836 la vie de Joseph Pecchio et sa célèbre littérature italienne.

Bibliographie: *Commentaires de Jules César écrits en italien par Camille Ugoni*. Brescia, Botta 1812. *De la littérature italienne dans la seconde moitié du XVIIIe siècle*. Brescia, Bettoni 1820—1821. *Essais sur Pétrarque publiés en anglais par Ugo Foscolo et traduits en italien*. Lugano, Vanelli 1824.

Voir: P. GUERRINI, *Les lettres inédites de Camille Ugoni* dans *Revue nationale*, 1920. P. GUERRINI, *Les Ugoni de Brescia* dans *Revue héraldique de Rome* 1919—1920.]

42. UGONI, Philippe. Prop. Brescian. Habite le Rhône chez Rousseau. Parti pour Paris.

[Permis de séjour de Genève du 16 mai au 2 juin 1822. Etr. D. 7. N^o 1820 à 1822. Frère de Camille.]

43. VALNEORI, Jean, de Pavie.

44. VILLA, Jean, de Pavie.

[[Paternité] feu Charles, négociant, [âge] 16 ans, [faculté] deuxième année de droit. V. *Risorgimento*, vol. XV, p. 204.]

45. VIOLA, Jacques, de Soncino. Etudiant, Cremone.

[Paternité] Paul, [âge] 20 ans. [Faculté] quatrième année de droit. V. *Risorgimento* vol. XI, p. 11.]

46. VISMARA, Joseph. Sarde domicilié à Milan.

[Prit part à la Révolution de Turin, avocat et propriétaire.]

47. ZANI, Domenico, de Brescia.

48. ZILIANI, Decius, précepteur des fils de Dal Pozzo.

49. ZOJA, Gaëtan, de Crémone.

Liste 2 b.

*Liste des révolutionnaires italiens, sujets de S. M. l'Empereur,
réfugiés en Suisse.*

Archives d'Etat Genève, Annexe au R. C. 332 (année 1823, tome II), p. 166.
A. F. n° 14.

1. BAGOZZI, Baldassarre. De Bozzolo, Mantoue.
[Fit partie du bataillon des étudiants de l'Université de Pavie qui combattirent comme volontaires lors de la Révolution de Turin. Voir A. VANNUCCI, vol. I, p. 270.]
2. CARINI, Louis, de Crémone.
3. CERRI, Félix, de Merate, Côme.
[Fit partie comme volontaire du bataillon des étudiants en 1821. V. A. VANNUCCI, *ibid.*, vol. I, p. 270.]
4. CHERUBINI, Silvestre, de [Gussago] Brescia.
[[Paternité] Baptiste, [Age] 20 ans. [Faculté] médecine. V. *Risorgimento*, vol. XV, 1922, p. 203.]
5. CIANI, Jacques.
[Banquier, né à Léontica. 1776—1886, conspira en 1822, et se réfugia en Suisse. Ami de Sismondi. Homme très généreux et très connu comme journaliste.]
6. DRISDOLI, Joseph. Sarde, domicilié à Pavie.
[Volontaire à la Révolution de Turin.]
7. FRANZINETTI, Guillaume, de Brescia.
[Professeur de littérature italienne. V. *Conspirateurs brescians*, p. 30.]
8. GERMANI, Charles, de Milan.
[[Paternité] François. [Age] 21 ans. [Faculté] quatrième année de droit.
[[Paternité] François. [Age] 21 ans. [Faculté] quatrième année de droit.
V. *Risorgimento*, *ibid.*, p. 203.]
10. NARDUCCI, François, Milanais.
11. O[L]LINI, [Jean]-Paul, de Brescia.
[De famille très libérale, joua un rôle important dans la Révolution du Turin, puis dut se réfugier à l'étranger. Il mourut en 1833 à Paris, pauvre et abandonné de tous. V. A. VANNUCCI, *ibid.*, p. 102 et s.]
12. PISANI-DOSSI, Charles, cavalier de Pavie. [Fut condamné à mort après sa participation à la Révolution piémontaise.]
13. ROCCHI, Jean de Vialba, Milan.
[Fut un des légionnaires du bataillon appelé « *Minerve* » en 1821.]
14. VIGANO, Pierre, de Chiari, Brescia.
[[Paternité] Joseph, employé, [âge] 21 ans, [faculté] première année de droit.]

15. ZOLA, Joseph, de Brescia.

[Médecin, ami de Jean Arrivabene et de Philippe Ugoni. Il s'enfuit avec eux en Suisse et il y mourut en 1831 à Lugano d'une passion amoureuse malheureuse. V. *Conspirateurs brescians de 1821*, p. 683.]

Liste 3.

Lettre du Vorort Berne au Baron de Schraut du 6 octobre 1823.

(Eidg. Archiv, Bern. Verhandlungen auswärtiger Staaten mit den Bundesbehörden, Österreich-Korrespondenz 1821—1826.)

1. ALBÉRA, Vitale. Etudiant, âgé de 18 ans, à Carouge depuis le mois d'octobre dernier, qui n'était connu que sous le nom de *Joseph Chiesa* de Chiasso, Canton du Tessin. Est parti le 22 de ce mois pour Londres, il a peu de moyens pécuniaires. (Lettre de Genève du 29 avril 1823.)

2. BUONAROTTI, Philippe, Toscan. Maître de chant à Genève, depuis 16 ans, dont le renvoi avait été arrêté, même avant qu'on ait reçu la liste dans laquelle il se trouve compromis, a reçu le 29 avril dernier l'ordre de quitter le Canton, il ne tardera pas à partir. Il est âgé de 65 ans... est parti le 16 may. (Lettre de Genève du 11 juin 1823.)

3. CARINI, Louis... docteur en droit de Crémone. Arrivé à Genève le 10 novembre 1821 avec un passeport de Lugano le 17 mai 1821. Parti le 18 avril 1822 ensuite des mesures ordonnées par le Conseil d'Etat. N'est pas revenu à Genève depuis cette époque. (Lettre de Genève du 29 avril 1823.)

4. CERRI, Félix. Agé de 21 ans, arrivé à Genève le 15 novembre 1821, avec un passeport de Barcelone du 27 May 1821, visé à Berne, le 12 novembre, vivait à Carouge très retiré, ayant très peu d'argent... Le susdit est parti le 29 avril dernier pour l'Angleterre, passant par Berne, Soleure et Bâle. (Lettre de Police de Genève du 6 May 1823.)

5. CIANI, [Jacques], de Milan, arrivé à la fin de janvier à Genève... Le susdit était à Genève depuis la fin de Janvier, sans permission de séjour, sur la recommandation des principaux banquiers de cette ville qui le connaissaient particulièrement, parti le 15 avril pour Leontica, son lieu d'origine... passant par Lausanne et Berne. (Lettre de la direction de police de Genève, du 6 mars 1823).

6. DAL-POZZO, Ferdinand, le Chevalier. A Genève depuis deux ans, a reçu le 15 avril l'ordre de quitter le Canton et partira dans peu de jours. Quoiqu'il ait obtenu l'année dernière du Consul sarde, les passeports pour voyager dans les différents cantons de la Suisse et qu'il ait présenté une lettre du 23 avril de Monsieur Courtois d'Arcollières qui lui dit: « Qu'il était muni d'un passeport régulier et que sa présence à Genève

était connue et autorisée de la part « du gouvernement sarde, il ne peut être considéré comme réfugié ». Le Conseil d'Etat n'a pas jugé devoir revenir sur la détermination prise à son égard . . . Le Chevalier Dal Pozzo, muni d'un passeport du Consul Sarde à Genève en date du 16 avril dernier pour la Suisse est venu le faire viser le 29 avril et doit partir au premier jour . . . Est parti le 26 May 1823. »

Chevalier de Castellino et S. Vincenzo. Né à Moncalvi en 1768, mort à Turin en 1843. Ayant obtenu son doctorat en droit en 1787, il eut dès sa jeunesse accès aux fonctions publiques. Fut ministre des Affaires intérieures pendant la courte régence de Charles-Albert, lorsque Charles-Albert dut céder le trône à Charles-Félix, Dal Pozzo s'exila volontairement d'abord à Genève jusqu'en 1823, puis à Londres. Plus tard, il rentra dans l'ordre des citoyens dévoués au roi ce qui lui attira les foudres de ses anciens amis.

Bibliogr.: F. GUASCO, *Tables généalogiques de familles nobles d'Alexandrie et de Montferrat*, Castel Monferrato 1926, A. TALLONE, *Introduction au Parlement de Savoie*, partie I, éditée par l'Académie des Lincei, Bologne 1928, p. 260—261.

Voir sur *Dal Pozzo*: L. C. BOLLEA, *Ferdinand Dal Pozzo avant 1821* dans *Risorgimento*, vol. VIII, 1915, fasc. II, p. 321—367. *Ibid.*, *Dix ans de correspondance de Ferdinand Dal Pozzo* (24 août 1831—2 juin 1832) dans *Bibliothèque historique subalpine*, XIX, 28. *Ibid.*, *Ferdinand Dal Pozzo après 1821* dans *Risorgimento*, 1922, vol. XV.

Oeuvres de Ferdinand Dal Pozzo: Observations sur le régime hypothécaire. Observations sur un nouveau et vaste plan d'impôts communaux.]

7. DEMARCHI, Gaëtan, 33 ans, de Zubiena en Piémont, revenu à Genève en décembre dernier, muni d'un passeport de Monsieur de Magny du 27 May 1822 pour l'Angleterre, a fait viser le 9 May son passeport pour Lausanne. (Lettre de Genève du 6 May 1823.)

8. DE MEESTER-HAYDEL, [Jacques-Philippe] Général. Le Général de Meester avait été renvoyé du Canton de Genève le 18 avril 1822 par ordre du Conseil d'Etat, reçut à son départ un passeport de la Chancellerie pour la Belgique passant par la Suisse. Il n'alla pas plus loin que le canton de Vaud où il résidait avec quelques autres italiens dans un village au-dessus de Nyon. A l'aide de ce voisinage, il est revenu quelquefois à Genève et il y était encore dans le courant d'avril. D'où l'on doit convenir qu'il est parvenu pendant quelque tems à se soustraire aux recherches de police qui l'aurait fait arrêter si elle avait pu l'atteindre. Le Conseil d'Etat a maintenant la certitude qu'il est parti, vraisemblablement dans l'intention de se rendre en Angleterre, sans savoir cependant quelle route il a prise, ni avec quel passeport. (Lettre de Genève du 9 May 1823.) [Pour avoir des détails sur le général de Meester voir p. 12 et s. de ce travail.]

9. MAESTRI, Antoine, de Pavie, soumis aux procédures comme impliqué dans les menées révolutionnaires qui auraient eu lieu à l'époque de la révolte du Piémont, avait été expulsé de Genève par le Gouvernement de cette ville, mais d'après un rapport récent, il semble qu'il y est retourné... Les mesures sévères prises demeurant, peuvent donner l'assurance que ni l'un, ni l'autre (Pisani-Dossi) ne reparaitront dans le Canton (Lettre de Genève du 9 May 1823.)

10. PESCARA, le Chevalier... D. Pescara, Napolitain à Genève, depuis le 7 février 1821, comme Chargé d'Affaires de S. M. le Roi des Deux-Siciles, à la cour de Turin, où il est resté jusqu'au 2 février 1821. Sa mission n'y fut pas reconnue, non plus que celle des autres envoyés napolitains de cette époque, quoiqu'il n'ait pas quitté Naples que du consentement personnel du Roi qui lui a fait toucher ses appointements dans le courant de May de l'année dernière. En quittant Turin, Monsieur le Chevr. Pescara reçoit une lettre du Ministre Sarde qui lui témoignait ses regrets de son départ et s'en va muni d'un passeport du Gouvernement sarde, plus d'un mois avant les événements de Turin. Sa conduite et les opinions qu'il a manifestées pendant son séjour à Genève ont toujours été très éloignées de l'esprit révolutionnaire, il y a contracté avec l'approbation du Gouvernement au mois de Janvier de l'année dernière, une alliance avec une Genevoise de bonne famille, dont il a eu un enfant et qu'on ne lui aurait pas permis d'épouser, si on avait pu le considérer comme appartenant à la classe des réfugiés pour causes politiques. Ces motifs ont engagé le Conseil d'Etat à ne pas le comprendre dans le nombre de ceux qui ont reçu l'ordre de sortir du Canton, c'est la seule exception que l'on ait cru devoir faire dans les circonstances actuelles. (Lettre de Genève du 29 avril 1823.)

11. PISANI-DOSSI, Charles, le comte de Pavie. Agé de 43 ans, arrivé à Genève le 15 juin 1822, obligé d'en sortir par ordre du Gouvernement, s'est rendu à Londres, est revenu à Lyon en octobre dernier d'où il se retira à Nyon, reçoit ses lettres sous le nom de Dossi. Le susdit qui depuis son renvoi l'année dernière habitait dans le Canton de Vaud a été reçu quelquefois à Genève, mais n'y est pas actuellement. (Lettre de Genève du 9 May 1823.)

12. SIDOLI, Jean, natif de Reggio, négociant, âgé de 28 ans, arrivé avec sa femme en décembre dernier avec un passeport de Reggio du 1 mars 1822, avait repris son passeport et était parti pour Neuchâtel, avant qu'on eut reçu la communication du Directoire fédéral... Le susdit est parti avec sa propre voiture le 3 May pour Francfort am Main, passant par la Suisse. (Lettre de la Direction de police de Genève du 6 May 1823.) [Mari de Judith Sidoli-Bellerio, la grande amie de Mazzini, jeune libéral de Reggio, prit part à la Révolution de Turin à la suite de laquelle il se réfugia à Genève avec sa jeune femme, puis à Zurich et à Montpellier, où il mourut en 1835. Voir Emile del CERRO, *Joseph Mazzini et Judith Sidoli*, Turin, Société tip. edit. naz. 1909, passim.]

13. TOSETTI, Jean, demeurent à Carouge, auquel le Consul sarde a délivré en dernier lieu un passeport pour la Hollande qu'il a fait viser à la police de Genève. Il partira le 11 ou le 12 May au plus tard, passant par Lausanne, Fribourg, Berne, Soleure, Bâle et l'Allemagne, il se propose de faire le voyage à pied, sa position étant fort grevée. Pendant tout le tems de son séjour dans le canton, il s'est fort bien conduit et s'est attiré l'estime de ceux qui l'ont connu. Est parti le 10 May. (Lettre de Genève du 11 Juin 1823.)